

Distr.
GENERALE

E/ECE/1301
24 février 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
(Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire)

DOCUMENT RECAPITULATIF

Note rédigée par le secrétariat

I. INTRODUCTION

1. La présente note contient des informations sur l'application du programme de travail et les difficultés rencontrées à cet égard, ainsi que sur d'autres aspects importants des travaux effectués par les organes subsidiaires de la Commission depuis la quarante-huitième session, et met en lumière les problèmes qui appellent un examen, des mesures ou une décision de la part de la Commission. L'objectif est d'aider les délégations à examiner les activités du programme de la CEE et de leur signaler les difficultés, les points forts et les éléments novateurs de ce programme sur lesquels elles devront concentrer leur attention afin de donner des orientations aux organes subsidiaires et au secrétariat pour l'année à venir. La présente note a donc un but bien délimité et ne vise pas à remplacer les rapports des organes subsidiaires principaux auxquels il faudra se référer pour de plus amples détails sur les questions abordées dans le présent document.

2. Dans la plupart des cas, le programme de travail se confond avec les activités des organes subsidiaires principaux, mais il convient d'appeler l'attention sur les activités prévues dans ce programme qui ne relèvent pas de la compétence d'un de ces organes, comme les travaux de recherche publiés indépendamment par le secrétariat, les conférences préparatoires régionales organisées en application de résolutions de l'Assemblée générale (sous-programme 00) et l'identification des activités intersectorielles faisant intervenir plusieurs organes subsidiaires principaux.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL

POLITIQUE ET COORDINATION DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION (Sous-programme 00)

A. Principales activités

3. La Commission s'est réunie en session extraordinaire le 26 novembre 1993 pour recevoir la démission de M. Bernard Miyet et a désigné son vice-président, M. Ludwik Dembinski (Pologne), à la présidence de la Commission pour la partie restante de sa quarante-neuvième session. Elle a en outre élu M. U. Rosengarten (Allemagne) vice-président.

4. Pour ce qui est du programme de travail ordinaire, la Commission a continué à appliquer les dispositions des décisions O (45) et D (48) comme indiqué ci-après pour les différents sous-programmes de son programme de travail. Les dispositions de ces décisions continuent de déterminer l'ordre de priorité des travaux de la Commission, l'utilisation de ses ressources, sa structure et ses méthodes de travail, le calendrier de ses réunions, et les activités qu'elle exécute pour aider les pays de la région en transition vers une économie de marché.

5. Un résumé des travaux des réunions spéciales informelles de la Commission tenues depuis la quarante-huitième session en application de la décision P (45) de la Commission a été distribué aux missions permanentes des Etats membres de la CEE à Genève.

6. On trouvera dans le rapport du Secrétaire exécutif (E/ECE/1287) un exposé des activités menées par la Commission pour aider les pays de la région en transition vers une économie de marché et leur intégration dans l'économie européenne et l'économie mondiale, notamment en leur facilitant l'accès aux marchés.

7. On trouvera en outre dans le rapport du Secrétaire exécutif publié sous la cote E/ECE/1288 un résumé des activités conduites par la Commission en application des dispositions pertinentes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et d'autres documents de la CSCE, y compris la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et le Document d'Helsinki de 1992, ainsi qu'un aperçu de la coopération économique en Méditerranée dans le contexte de l'Acte final de la CSCE.

8. Le document E/ECE/1292 rend compte des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui ont une incidence sur les travaux de la Commission. Un rapport spécial sur la contribution apportée par la Commission depuis sa quarante-huitième session aux activités préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur la femme qui aura lieu à Beijing en 1995 figure dans le document E/ECE/1298, et le document E/ECE/1297 décrit les travaux visant à renforcer la coopération et la coordination à l'échelle internationale des efforts consacrés à l'étude et à l'atténuation des effets de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl.

9. Conformément aux dispositions de la résolution 47/191 de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée a prié les commissions régionales

de présenter à la Commission du développement durable des rapports sur leurs plans spécifiques d'application d'Action 21, la CEE a établi un rapport sur ses activités qui a été généralement bien accueilli par les Conseillers pour les problèmes de l'environnement et de l'eau. Comme la Commission du développement durable se réunit en mai 1994 et que les différents documents doivent être soumis, pour traduction, en février, la contribution de la CEE a été soumise à la réunion spéciale informelle de la Commission le 31 janvier 1994. Il a été convenu que toutes les autres observations que les gouvernements des Etats membres de la CEE souhaiteraient formuler au sujet de ce document seraient portées à l'attention de la Commission du développement durable. Le rapport de la CEE fera partie du document qui sera présenté conjointement par les commissions régionales.

10. Dans sa résolution 47/92 relative à la convocation d'un sommet mondial pour le développement, l'Assemblée générale a prié les commissions régionales d'inscrire la question du sommet mondial à leur programme de travail pour 1993, en mettant l'accent en particulier sur la situation sociale dans leurs régions respectives, de formuler des propositions à cet égard et d'établir un rapport de synthèse qui serait présenté à l'Assemblée générale lors de sa quarante-huitième session. Le secrétariat a établi un rapport sur les activités de la Commission à caractère socio-économique qui sera soumis au Comité préparatoire du Sommet dans le cadre d'un document commun des commissions régionales.

B. Coopération

11. Conformément aux dispositions de la décision O (45), le secrétariat a intensifié sa coopération avec d'autres organisations et institutions exerçant des activités dans la région, ainsi qu'avec d'autres programmes de l'Organisation des Nations Unies. Il est rendu compte de cette coopération dans le document E/ECE/1291.

C. Difficultés rencontrées

12. Conformément aux décisions prises par la Commission à sa quarantième session, le secrétariat ne prépare que dans une seule langue la documentation destinée aux réunions spéciales informelles de la Commission. Certaines délégations ont cependant exprimé le souhait de recevoir la documentation dans les trois langues.

D. Questions appelant une attention particulière ou des mesures de la part de la Commission

13. Différents documents établis pour la quarante-neuvième session sont à prendre en considération.

ENVIRONNEMENT (Sous-programme 01)

A. Principales activités

14. En application de la décision I (48) de la Commission, la session annuelle des Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement et de l'eau a été renvoyée à mai 1994.

Les Conseillers ont toutefois tenu deux réunions extraordinaires d'une journée, l'une le 21 octobre 1993 après une réunion des chefs de délégation, et l'autre le 12 janvier 1994.

15. Comme prévu dans la Déclaration ministérielle adoptée à la Conférence de Lucerne en avril 1993, les Conseillers ont créé un groupe de travail composé de hauts fonctionnaires pour le processus "Un environnement pour l'Europe". Le Groupe de travail servira d'organe central de coordination pour le développement ultérieur du processus "Un environnement pour l'Europe". Il supervisera le suivi de la Conférence ministérielle de Lucerne et la préparation sur le fond de la prochaine conférence ministérielle (Sofia, 1995) et continuera de développer le programme écologique pour l'Europe (PEE). A sa première session, les 10 et 11 janvier 1994, le Groupe composé de hauts fonctionnaires a notamment commencé à sélectionner les questions de fond qui pourraient être examinées à la prochaine Conférence ministérielle.

16. Les Conseillers ont appuyé la décision de la CEE d'élargir le système d'études de performance environnementale aux pays de la Commission qui ne sont pas membres de l'OCDE et sont convenus des activités suivantes destinées à renforcer les capacités dans ce domaine dans la région de la CEE : coopération avec l'OCDE pour l'étude relative à la Pologne en 1994; convocation, en coopération avec l'OCDE, d'un atelier à Genève les 26 et 27 mai 1994 en vue de familiariser les pays avec les détails du système d'études; renforcement du secrétariat de la CEE et réalisation d'une étude pilote en Estonie.

17. Des progrès ont été accomplis en 1993 dans l'application de la Convention de 1991 sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, de la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et de la Convention de 1992 sur les effets transfrontières des accidents industriels, dans l'attente de leur entrée en vigueur.

B. Coopération

18. A leur réunion, les chefs de délégation participant aux réunions des Conseillers ont examiné une note du secrétariat sur l'état d'avancement des travaux consacrés à l'étude de faisabilité relative à l'organisation d'une conférence régionale de la CEE sur les transports et l'environnement, dont il est question dans Action 21. L'organisation d'une telle conférence a été dans l'ensemble approuvée, mais des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'accent mis dans la note du secrétariat sur les questions relatives aux techniques de transport plutôt que sur les aspects pratiques de la relation entre les transports et l'environnement, tels que l'évolution des modes de consommation et de production. Les incidences de la mise en place d'un réseau de transport paneuropéen et les aspects environnementaux du transport aérien et de la navigation intérieure ont également été mentionnés. Plusieurs délégations ont estimé qu'il serait plus réaliste d'envisager l'adoption par la Conférence d'un programme d'action au lieu d'une convention.

19. Le Groupe de travail commun sur l'environnement et l'économie constitué sous les auspices des Conseillers pour les problèmes de l'environnement et de l'eau et des Conseillers économiques a examiné à sa quatrième session (janvier 1994) le processus d'intégration des politiques environnementale

et économique dans quatre pays en transition et pris des dispositions pour poursuivre cet examen, l'objectif étant de formuler des recommandations pour aider les pays à mettre en oeuvre un processus de restructuration écologiquement rationnel. A partir des résultats d'un atelier organisé et appuyé financièrement par la Finlande et la Suisse, le Groupe de travail a établi un projet de recommandations sur les politiques de financement de l'environnement à l'intention des gouvernements des pays membres de la CEE. Les activités du Groupe de travail sont étroitement coordonnées avec celles de l'OCDE dans ce domaine.

20. Environ 150 experts venus de 32 pays membres ont participé à quatre ateliers organisés en 1993 dans le cadre du projet CEE/PNUÉ sur le renforcement des capacités de gestion de l'environnement des pays d'Europe orientale et centrale. Les directives pour une gestion intégrée de l'environnement dans les pays en transition, qui seront élaborées par ces ateliers, seront examinées par les Conseillers à leur septième session en juin 1994.

21. L'OCDE et la CEE coopèrent en vue d'élargir à l'ensemble de la région de la CEE les systèmes et pratiques mis au point par l'OCDE pour ses pays membres, en particulier dans le domaine de l'environnement et de l'économie et dans celui de la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques dangereux. Pour promouvoir les activités dans ce dernier domaine, une réunion sera organisée sous les auspices des Conseillers en coopération avec l'OCDE, à Vienne (Autriche) en octobre 1994.

22. La coopération avec la Communauté européenne, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) se poursuit ou se renforce. La Communauté européenne est signataire de toutes les conventions de la CEE et de la plupart des protocoles et prend une part très dynamique aux activités s'y rapportant. L'OMS et l'OMM collaborent respectivement à l'application des dispositions de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance qui ont trait à la santé et à la météorologie.

23. La première réunion commune du Bureau des Conseillers pour les problèmes de l'environnement et de l'eau de la CEE/ONU et du Comité des politiques de l'environnement de l'OCDE a eu lieu à Genève en octobre 1993.

C. Difficultés rencontrées

24. En dépit du redéploiement du personnel et des ressources opéré en direction de l'environnement en tant que domaine prioritaire, conformément à la décision O (45), et de la rationalisation du programme de travail, le Bureau des Conseillers régionaux a, en particulier, estimé que de nouveaux postes d'administrateur seraient nécessaires pour permettre au secrétariat de s'acquitter du surcroît de travail qu'allaient entraîner l'élargissement du système d'études de performance environnementale aux pays de la CEE qui ne sont pas membres de l'OCDE, ainsi que la poursuite du processus "Un environnement pour l'Europe" dans le cadre du suivi de la Conférence ministérielle de Lucerne de 1993. Compte tenu des considérations évoquées plus haut, les Conseillers ont invité les délégations à faire des contributions volontaires en espèces ou en nature pour renforcer les moyens

mis à la disposition du secrétariat pour les nouvelles activités conduites sous leurs auspices. La délégation norvégienne a versé des contributions au nouveau Fonds d'affectation spéciale CEE/ONU pour l'assistance aux pays en transition au titre des études de performance environnementale et du processus "Un environnement pour l'Europe", et le Canada, l'Italie et les Pays-Bas ont exprimé leur intention de faire de même.

25. A leur réunion extraordinaire du 21 octobre 1993, les Conseillers ont examiné la question des besoins en ressources supplémentaires et pris des décisions à ce sujet. Les délégations ont été invitées à apporter leur appui financier pour faciliter la participation des pays en transition aux grandes réunions organisées sous les auspices des Conseillers, soit dans le cadre d'arrangements bilatéraux, soit au moyen de contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'assistance aux pays en transition.

26. Il apparaît de plus en plus nécessaire de mettre en place un service technique de conseil et de formation afin d'aider les pays en transition à se doter des moyens voulus pour l'application des trois nouvelles Conventions sur l'environnement. Un tel service ne peut être fourni par le secrétariat avec les ressources disponibles.

D. Questions appelant une attention particulière ou des mesures de la part de la Commission

27. Les Conseillers ont recommandé que la Commission modifie leur titre qui deviendrait "Comité des politiques de l'environnement" et ont élaboré le projet de mandat de ce comité, qui est joint au document ECE/ENVWA/36.

TRANSPORTS (Sous-programme 02)

A. Principales activités

28. La cinquante-sixième session du Comité des transports intérieurs s'est tenue du 17 au 21 janvier 1994, deux semaines plus tôt que lors des années précédentes, comme la Commission en avait décidé à sa quarante-huitième session, pour que le rapport du Comité soit prêt à temps pour la réunion spéciale informelle de la Commission qui devait se tenir le 31 janvier 1994.

29. Les principales questions examinées par le Comité sont la révision d'accords importants dans le domaine des transports ainsi que d'autres activités concernant l'infrastructure des transports, les véhicules routiers, la sécurité routière, le transport des marchandises dangereuses, le transport combiné, la facilitation du passage aux frontières, l'assistance aux pays en transition, les aspects écologiques et d'autres aspects du transport.

30. Le Comité a donné son accord de principe pour l'organisation d'une conférence régionale sur les transports et l'environnement dans le cadre des activités de suivi d'Action 21. Il a toutefois été d'avis qu'il faudrait étudier plus avant le contexte précis d'une telle conférence et les objectifs réalistes qui pourraient lui être assignés. Le Comité a approuvé la création d'une équipe spéciale informelle qui aiderait le secrétariat à établir des recommandations détaillées sur le principe et la portée, les thèmes, les résultats éventuels et l'organisation de la Conférence. En ce qui concerne

les travaux préparatoires, une étroite coopération avec la Conférence européenne des ministres des transports a été jugée nécessaire.

31. Le secrétariat a continué de participer aux préparatifs de la deuxième Conférence paneuropéenne des transports qui doit avoir lieu en Crète (Grèce) du 14 au 16 mars 1994. Il envisage de jouer un rôle actif à la Conférence et a proposé des orateurs, qui informeront la Conférence du travail de la CEE, notamment dans ses cinq domaines d'activité prioritaires. Le secrétariat a en outre apporté son concours à l'élaboration du projet de déclaration de la Conférence dont certains passages considèrent les conventions et les accords internationaux juridiquement obligatoires conclus sous les auspices de la CEE comme d'importantes contributions à la politique paneuropéenne des transports.

32. En ce qui concerne les pays en transition, les organes subsidiaires du Comité tiendront plus largement compte de leurs préoccupations quand ils examineront leurs programmes de travail respectifs. Une réunion spéciale sera organisée pour étudier les moyens de fournir une assistance à ces pays dans le domaine des transports. Le Comité a demandé au Secrétaire exécutif d'inviter les gouvernements et les institutions financières internationales à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays en transition afin de financer des activités telles que les ateliers, les études et les services consultatifs dans le domaine des transports.

33. Le nombre des Etats parties contractantes aux accords et conventions de la CEE dans le domaine des transports continue d'augmenter. Au cours des 12 derniers mois, 23 Etats au total, y compris un Etat non membre de la CEE, ont adhéré à au moins un des instruments juridiques de la CEE. La plupart des nouvelles Parties contractantes étaient des Etats d'Europe centrale et orientale membres de la CEE, notamment des Etats nouvellement indépendants.

34. Les différents accords de la CEE relatifs à l'infrastructure des transports - Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR) (transport routier), Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) (transport ferroviaire) et Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) (transport combiné) - font l'objet d'une révision qui a pour but de les adapter à la nouvelle situation des transports apparue dans la région à la suite des changements politiques intervenus en Europe. La révision porte plus particulièrement sur les réseaux internationaux mis en place en vertu de ces accords. L'AGTC est entré en vigueur le 20 octobre 1993. Le premier inventaire des paramètres du réseau de transport combiné assorti d'une comparaison avec les normes établies dans l'AGTC a été publié en 1993. Un inventaire sera dressé pour les paramètres actuels de l'infrastructure du réseau de routes E qui devraient être ensuite comparés avec les paramètres définis dans l'AGR.

35. Une étude a été entreprise en vue de l'adoption de critères communs pour la définition des goulets d'étranglement, des liaisons manquantes et du niveau de service sur les réseaux d'infrastructure.

36. Les travaux concernant la création d'un réseau de grandes voies navigables européennes d'importance internationale et l'élaboration de l'Accord européen (AGN) approprié se sont poursuivis, et des progrès ont été accomplis dans ce domaine.

37. Les gouvernements intéressés ont souligné l'importance qu'ils attachaient à la poursuite des projets TEM et TER. Le Comité a été informé de l'état d'avancement des deux projets, y compris en ce qui concerne les liaisons Est-Ouest, la plus forte priorité du transport combiné et l'attention accrue accordée à l'amélioration de l'infrastructure existante.

38. La préparation de la deuxième semaine de la sécurité routière qui aura lieu dans la région de la CEE du 27 mars au 2 avril 1995 s'est poursuivie avec l'élaboration du programme et des modalités, ainsi que la formulation des recommandations sur les mesures à prendre par les gouvernements et les organisations internationales. Un Séminaire de la CEE sur la sécurité des jeunes conducteurs a eu lieu à Tel-Aviv (Israël) en octobre 1993.

39. La révision de l'Accord de 1958 concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur devrait être achevée en mars 1994. Le nombre total de règlements de la CEE figurant en annexe de l'Accord sera de 95, après l'adoption de trois nouveaux règlements en 1993. Une fois appliqués, deux de ces règlements amélioreront considérablement la sécurité routière alors que le troisième aura pour effet de réduire la pollution de l'environnement. Onze règlements en vigueur ont été modifiés. Ces travaux ont permis d'améliorer sensiblement l'harmonisation des règlements de la CEE avec les directives communautaires pertinentes.

40. Les problèmes administratifs et techniques de plus en plus aigus qui se posent aux frontières en transport international ferroviaire, routier et par navigation intérieure, font actuellement l'objet d'une analyse et des projets de mesures en vue de leur élimination sont en préparation. Une étude a été effectuée conjointement par la CEE, l'Organisation intergouvernementale des transports internationaux ferroviaires (OTIF) et l'Union internationale des chemins de fer (UIC) en vue de repérer et d'éliminer les obstacles au transport routier international au passage des frontières.

41. Le texte de la nouvelle Convention de la CEE relative au régime douanier des conteneurs utilisés dans le cadre d'un pool de transport international a été approuvé. La Convention sera ouverte à la signature à Genève du 15 avril 1994 au 14 avril 1995. Elle facilitera dans une large mesure le trafic international des conteneurs et rationalisera considérablement les procédures connexes.

42. Les résultats du recensement de 1990 de la circulation routière sur les grands axes internationaux (routes E) ont été publiés. Une résolution visant à poursuivre l'organisation du recensement des routes E de 1995 a été adoptée.

43. Dans le domaine du transport des marchandises dangereuses, un certain nombre d'activités visent à harmoniser pleinement les instruments modaux tels que l'ADR et le RID avec les recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses. Une restructuration des annexes techniques

de l'ADR est en cours afin d'en faciliter l'application dans le transport international, et aussi dans le cadre de la législation nationale. Les dispositions techniques relatives au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure ont été mises à jour.

44. En ce qui concerne les transports internationaux de denrées périssables et les engins spéciaux à utiliser pour ces transports, les règlements figurant dans l'Accord de la CEE sur la question (ATP) continuent d'être adaptés aux innovations techniques et compte tenu de l'indispensable rationalisation des procédures administratives et juridiques. Etant donné le caractère particulier de ce type de transport, notamment la nécessité de préserver les qualités initiales des denrées, le Comité a adopté la résolution No 243 dans laquelle il a demandé aux gouvernements de prendre toutes les mesures possibles pour faciliter le passage aux frontières et, d'une manière plus générale, d'améliorer le flux de trafic de véhicules ATP pour le transport de denrées couvertes par l'ATP.

45. Le Comité a pris note des résolutions 1993/50 et 1993/60 du Conseil économique et social portant respectivement sur les travaux du Comité d'experts en matière de transport de marchandises dangereuses et sur la liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar.

B. Coopération

46. La coopération avec l'Union européenne et la Commission européenne et d'autres organisations internationales a été encore renforcée. La Communauté européenne continue de participer activement aux travaux du Comité, en particulier dans des domaines tels que la construction des véhicules, le transport des marchandises dangereuses, le transport combiné, la sécurité routière et les questions douanières concernant le transport.

47. Le secrétariat a continué de coopérer étroitement avec le Parlement européen, la Commission des Communautés européennes, la Conférence européenne des Ministres des transports (CEMT), les pays donateurs et les institutions financières internationales dans le cadre du Groupe des Vingt-Quatre en vue de rechercher des projets d'investissement prioritaires dans l'infrastructure en Europe centrale et orientale et des sources de financement possibles.

48. En outre, le Comité collabore étroitement avec l'OTIF et l'UIC pour l'analyse des problèmes rencontrés dans le domaine du transport ferroviaire international au passage des frontières et l'étude de solutions à ces problèmes, ainsi qu'avec EUROSTAT et le secrétariat de la CEMT dans le cadre du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports.

49. En application de la résolution 1993/50 du Conseil économique et social relative aux travaux du Comité d'experts en matière de transport de marchandises dangereuses, le secrétariat coopère avec l'OMS, l'OIT, le PNUE et l'OCDE en vue d'assurer que le système de classification et d'étiquetage des produits chimiques qui doit être mis en place comme prévu au chapitre 19 d'Action 21 (CNUED) s'inspire du système élaboré par le Comité d'experts en matière de transport de marchandises dangereuses ou soit compatible avec ce système.

50. Comme suite à la résolution 1993/60 du Conseil économique et social, la CEE et la CEA continuent de prendre une part active au suivi du projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar et feront rapport au Conseil à sa session de fond de 1995.

C. Difficultés rencontrées

51. Le Comité a demandé que tous les postes vacants à la Division des transports soient pourvus sans retard et qu'il soit créé un poste supplémentaire de conseiller régional pour l'assistance à fournir, dans le domaine des transports, aux pays en transition. Le manque de personnel dû au gel du recrutement a créé des difficultés dans des domaines comme le transport des marchandises dangereuses, l'étude des tendances et de l'économie des transports, les statistiques des transports et les transports ferroviaires. Cette situation influe aussi sur la capacité d'aider les pays en transition.

D. Questions appelant une attention particulière ou des mesures de la part de la Commission

52. Ayant été informé des graves problèmes que rencontrent sur le Danube les navires transitant par le territoire de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) du fait de la procédure de délivrance de permis de transit actuellement suivie dans le cadre de l'application des sanctions prises par le Conseil de sécurité à l'encontre de ce pays, le Comité a demandé à la Commission économique pour l'Europe d'examiner la question en vue d'atténuer les difficultés, éventuellement en rationalisant la procédure de délivrance des permis comme il est proposé par la Commission du Danube.

53. En ce qui concerne l'incorporation dans un instrument international ayant force obligatoire des dispositions de la résolution No 240 du Comité des transports intérieurs relatives aux transports par voie navigable avec utilisation des techniques de transport combiné, il n'a pas été possible de dégager un consensus sur les modalités d'un tel instrument, encore qu'il y ait, semble-t-il, une préférence pour un instrument juridique distinct. Les travaux sur le cabotage côtier se sont poursuivis.

54. Les dispositions techniques relatives au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN) ont été mises à jour, mais aucun consensus ne s'est dégagé à la session du Comité quant à l'élaboration d'un accord international obligatoire dans ce domaine.

55. La cinquante-septième session du Comité est prévue du 16 au 20 janvier 1995, à condition que la Commission donne son accord.

STATISTIQUES (Sous-programme 03)

A. Principales activités

56. A sa quarante et unième session plénière tenue en juin 1993, la Conférence des statisticiens européens a affirmé son rôle en tant que principale instance de coordination des travaux statistiques officiels en Europe et en Amérique du Nord. Elle est dotée d'un Bureau très efficace

qui se réunit à présent deux fois par an, en octobre et en février. Le Bureau est composé de six membres élus, qui sont chefs de service statistique dans des pays membres de la CEE, et de plusieurs observateurs, y compris les chefs des services statistiques des Communautés européennes, de l'OCDE et d'UNSTAT. Le Bureau est un comité directeur actif qui permet à la Conférence d'être plus efficace, par exemple en établissant pour elle d'importants documents et en lui évitant de s'occuper de détails dont l'examen exigerait beaucoup de temps.

57. La CEE sera étroitement associée à un projet du PNUD relatif à l'assistance technique aux pays en transition de la région de la CEE, dans le domaine des statistiques, qui doit démarrer en 1994. Le projet, qui prévoit la mise en place d'un centre de formation à Bratislava, sera exécuté avec le concours d'autres organismes, dont EUROSTAT et le Bureau de statistique de l'ONU. La CEE jouera un rôle important dans la formation au traitement électronique de l'information et sera également associée à d'autres aspects du projet.

58. Surtout à cause du manque de personnel, le secrétariat n'a pu jouer qu'un rôle restreint dans la fourniture de services consultatifs aux pays en transition. Cependant, grâce à la nomination de conseillers régionaux dans la région de la CEE en 1994, on espère qu'un expert en statistiques macro-économiques et en comptabilité nationale pourra aider les pays en transition en coopération avec les autres donateurs.

59. Lors d'un atelier organisé par la Conférence à Sinaia (Roumanie) en 1993, tous les principaux donateurs et de nombreux pays bénéficiaires ont évalué l'efficacité des programmes d'assistance technique dans le domaine des statistiques. Ce qui ressort de cette évaluation, entre autres conclusions, c'est que les progrès sont malheureusement trop lents dans beaucoup de pays nouvellement indépendants. Le manque de matériel de traitement électronique de l'information a été considéré comme un problème majeur. La CEE n'est pas en mesure de fournir des fonds pour une telle assistance, mais d'autres institutions peuvent aider certains pays.

60. Dans d'autres domaines que l'assistance technique, les nouveaux pays membres de la CEE et les pays en transition continuent d'influer sur le programme de travail de la Conférence et du secrétariat, et les besoins de ces pays, en particulier ceux des Etats nouvellement indépendants, sont pris en compte dans les ordres du jour de la Conférence et de ses organes subsidiaires.

61. Bien que l'essentiel du travail réalisé dans le cadre du programme de la Conférence des statisticiens européens soit effectué par les pays membres eux-mêmes, le secrétariat doit apporter une contribution technique pour que les services fournis soient d'une qualité professionnelle. Les activités concernent notamment l'établissement de classifications et de normes dans des domaines très divers dont l'agriculture, l'économie parallèle, les statistiques internationales des prix, l'environnement, les transports, l'énergie, le logement, les recensements de population et le traitement électronique des données.

B. Coopération

62. Outre qu'il assure le service de la Conférence et de ses organes subsidiaires, le secrétariat de la Division des statistiques est aussi chargé de fournir certains services statistiques aux organes subsidiaires principaux et à l'appui d'autres activités de la CEE, notamment pour son important travail d'analyse économique. La fourniture de données statistiques pour l'Etude sur la situation économique de l'Europe et le Bulletin économique pour l'Europe devient de plus en plus coûteuse avec l'augmentation du nombre des Etats membres de la CEE. La Division des statistiques remplit aussi une importante fonction de coordination au sein de la CEE parce qu'une bonne partie du travail statistique se fait dans d'autres divisions. La Division ne s'occupe que du quart environ des publications statistiques de la CEE.

63. Les autres fonctions de coordination incombant à la Division des statistiques dans le cadre de la CEE consistent à assurer la liaison avec les bureaux statistiques nationaux, ce qu'elle seule peut faire, en collaboration avec d'autres divisions de la CEE, à examiner le système de bases de données de la CEE et à étudier les nouvelles techniques de publication de statistiques. La liaison de données en ligne directe mise en place par la Division des statistiques (STATNET) fonctionne dès maintenant avec certains pays en transition, et d'autres pays seront raccordés progressivement. Dans l'examen des bases de données statistiques de la CEE, il est tenu compte de l'étude des données statistiques effectuée au Siège de l'ONU et dans toutes les commissions régionales par le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques.

64. La Division des statistiques apportera sa contribution à la quatrième Conférence mondiale sur la femme, en faisant paraître en 1994, avec l'assistance du Bureau central des statistiques (Suède), une publication sur les hommes et les femmes. La Division des statistiques collabore en outre avec d'autres unités du secrétariat de la CEE à la préparation du Sommet mondial pour le développement social.

65. S'inspirant des conseils du Bureau, le secrétariat de la CEE, l'OCDE et la Communauté européenne (EUROSTAT) ont encore amélioré la présentation intégrée de leurs programmes de travail statistiques qui avait été soumise pour la première fois à la Conférence à sa session plénière de 1993. Cette amélioration a, notamment, consisté à inclure les principaux éléments des programmes de travail d'autres organismes s'occupant des mêmes grands domaines de la statistique.

66. La Conférence des statisticiens européens a accepté l'invitation de l'OCDE de tenir la session plénière de 1994 à Paris. Durant cette session, les chefs des services statistiques des Etats membres de l'OCDE tiendront leur propre réunion à laquelle tous les Etats membres de la CEE sont invités.

67. Depuis un an environ, la CEE a accueilli huit grandes réunions organisées conjointement avec d'autres institutions. En outre, la participation de certains pays en transition à quelques-unes des réunions inscrites au programme de travail de la Conférence est à présent financée par EUROSTAT.

Pratiquement, cette assistance n'est accordée qu'aux pays pouvant bénéficier des ressources du fonds du Programme PHARE, mais c'est une précieuse contribution d'EUROSTAT aux activités de la Conférence.

68. L'augmentation du nombre des pays membres de la CEE alourdit considérablement les tâches de compilation et d'analyse des données statistiques relatives à la région de la CEE. Néanmoins, la coopération avec d'autres organismes tels que l'OCDE et le FMI aide la CEE à rationaliser ses procédures de collecte et de stockage.

C. Difficultés rencontrées

69. La compilation et l'analyse des statistiques provenant des pays membres de la CEE sont devenues des opérations coûteuses et difficiles par suite de la forte augmentation du nombre des membres de la Commission. Il n'est plus possible de produire des statistiques complètes pour tous les pays membres, essentiellement parce que bon nombre d'entre eux n'ont pas les moyens d'établir eux-mêmes les chiffres. Mais en rationalisant les procédures et en collaborant étroitement avec d'autres organismes comme indiqué plus haut, la CEE parvient à progresser dans ce domaine.

70. Les principaux obstacles à la fourniture d'une assistance technique directe par le secrétariat dans le domaine des statistiques sont le manque d'experts ayant les connaissances requises et l'insuffisance de ressources destinées à financer les frais de voyage de fonctionnaires à même de fournir une telle assistance. Le programme de services consultatifs sera d'une certaine utilité à cet égard.

71. La coordination avec d'autres organismes améliore l'efficacité du secrétariat, mais la CEE n'est pas en mesure de jouer pleinement son rôle en raison du faible volume des crédits pour le financement des frais de voyage et des services consultatifs.

D. Questions appelant une attention particulière ou des mesures de la part de la Commission

72. Dans sa décision O (45), la Commission a mis l'accent sur la responsabilité de la Division des statistiques en ce qui concerne la coordination du travail statistique à la CEE. Un important travail statistique est accompli dans d'autres divisions que la Division des statistiques, mais il y a maintenant des procédures pour assurer la coordination nécessaire.

73. La Commission a demandé à la Conférence des statisticiens européens de passer en revue les publications statistiques de la CEE. Les statistiques de la Commission ont été examinées, et des rapports ont été présentés aux principaux organes subsidiaires compétents. Un rapport final sera soumis à la Conférence des statisticiens européens à sa session de juin 1994.

74. Les principes fondamentaux de la statistique officielle, tels qu'ils ont été approuvés par la Commission, se sont révélés d'une grande utilité pour de nombreux pays en transition et ont amené d'autres bureaux de statistique à repenser radicalement leur activité. Ils ont été examinés dans les autres

régions et seront soumis, pour adoption, à la Commission de statistique de l'ONU à sa session extraordinaire d'avril 1994.

75. Il est aujourd'hui généralement admis que la Conférence des statisticiens européens a un rôle de "coordination des coordonnateurs" dans les activités statistiques dans l'ensemble de la région de la CEE, y compris à l'OCDE et dans la Communauté européenne. Comme le montrent les précisions fournies dans les paragraphes précédents, il existe maintenant des relations très étroites non seulement entre la CEE et l'OCDE et le Bureau de statistique des Communautés européennes, mais aussi entre la CEE et le FMI, la Banque mondiale et d'autres organismes.

FACILITATION DU COMMERCE (Sous-programme 04)

A. Principales activités

76. Le rapport de la quarante-deuxième session du Comité pour le développement du commerce qui aura lieu du 1er au 3 mars 1994 rendra compte des débats sur l'action de la CEE dans le domaine de la facilitation du commerce. A sa trente-huitième session, en septembre 1993, le Groupe de travail de la facilitation des procédures du commerce international (WP.4) a décidé de passer en revue ses activités afin de définir de nouveaux objectifs et d'établir un nouveau programme de travail.

77. Dans le domaine des éléments de données et de la télématique, le développement du système EDIFACT/ONU se poursuit rapidement. A sa session de septembre 1993, le Groupe de travail a approuvé les répertoires S.93A et D.93A d'EDIFACT, portant le nombre total des messages EDIFACT à 42 messages de statut 2 (standard), 13 de statut 1 (projet) et 113 de statut 0 (pour information et développement).

78. Le Groupe de travail a maintenant recours à la modélisation pour décrire les caractéristiques de la transaction commerciale internationale et comme instrument de travail d'EDIFACT. Cette technique est particulièrement intéressante pour les pays en transition.

79. Dans le domaine du transport des marchandises dangereuses, la mise à jour de la recommandation No 11 "Aspects documentaires du transport international de marchandises dangereuses" et l'élaboration d'une recommandation révisée sont en cours.

B. Coopération

80. Une équipe spéciale intersecrétariats composée de membres de la CEE/ONU, de la CNUCED et du CCI a été constituée en 1993. Elle s'est réunie régulièrement pour coordonner les activités des trois programmes et éliminer les chevauchements.

81. Le Groupe de travail interorganisations créé par la CEE/ONU, l'ISO, la CEI et l'UIT pour coordonner la mise au point de normes d'EDI ouvert a approuvé son rapport final qui souligne la nécessité de coordonner la mise au point des normes harmonisées. Il a en outre proposé qu'un accord de coopération soit signé par les quatre organisations concernées.

82. Des entretiens ont eu lieu entre la CEE, l'ISO et la CEI au sujet du mémorandum d'accord commun répartissant les tâches entre les organisations concernées. On a estimé que, dans le contexte d'une télématique ouverte, le Groupe de travail WP.4 devrait être l'organe responsable de la mise au point des messages de télématique.

83. Le Groupe de travail s'est transformé au cours des ans; il constitue désormais une tribune unique de coopération internationale dans le domaine de la facilitation du commerce et peut notamment servir de cadre pour les discussions interrégionales sur la question. Afin de mieux coordonner les activités consacrées au développement et à l'application du système EDIFACT/ONU, le WP.4 a désigné six rapporteurs EDIFACT dont trois venant de pays non membres de la CEE. Les rapporteurs ont constitué des comités régionaux EDIFACT pour les Amériques, l'Europe occidentale, l'Europe orientale, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, l'Afrique et l'Asie, et ces comités auront pour tâche d'appuyer leur travail. Le développement d'EDIFACT se fait dans les régions, mais il est appuyé et coordonné par le secrétariat de la CEE. Vu l'intérêt croissant que suscitent les messages EDIFACT, les régions demandent maintenant au secrétariat de lui fournir une aide accrue pour qu'elles puissent répondre à toutes les nouvelles demandes.

C. Difficultés rencontrées

84. Le Groupe de travail est invité de façon de plus en plus pressante à fournir une assistance aux pays en transition dans le domaine de la facilitation du commerce. Le recours aux services d'un conseiller régional lui permettrait de jouer un rôle plus actif dans l'assistance technique. Des ressources supplémentaires sont nécessaires au titre des frais de voyage des fonctionnaires appelés à apporter l'appui nécessaire au processus de production d'EDIFACT.

D. Questions appelant une attention particulière ou des mesures de la part de la Commission

Aucune.

ANALYSE ECONOMIQUE (Sous-programme 05)

A. Principales activités

85. En application des décisions O (45) et B (46) de la Commission, plus de 80 % du temps de la Division des études et des projections économiques est maintenant consacré à l'étude des économies en transition, des réformes économiques et des questions politiques connexes. Cette nouvelle orientation ressort nettement de l'Etude sur la situation économique de l'Europe et du Bulletin économique pour l'Europe qui accordent l'une et l'autre une plus large place à l'évolution économique et politique dans les pays en transition. Les deux publications comportent un chapitre liminaire qui traite essentiellement des problèmes de politique économique, notamment des politiques occidentales à l'appui du processus de transition, et qui sert de base pour l'examen des questions d'actualité par les Conseillers économiques, le Comité pour le développement du commerce et la Commission à ses sessions annuelles. Les deux publications proposent aussi des analyses sur des aspects

particuliers du processus de transition : par exemple, les droits de propriété et la privatisation, les migrations Est-Ouest, les effets de la réunification de l'Allemagne et de l'effondrement du CAEM pour le commerce mutuel des pays en transition, l'incidence des accords d'association conclus par des pays en transition avec l'Union européenne, les Négociations d'Uruguay et leurs conséquences pour les pays en transition. De plus, les analyses économiques effectuées en vue de ces publications sont utilisées directement par d'autres divisions de la CEE pour l'établissement des rapports annuels et d'autres documents de leurs organes subsidiaires principaux.

86. Le travail d'analyse économique de la CEE a beaucoup bénéficié des relations plus étroites qui se sont établies entre le secrétariat et les Conseillers économiques. Depuis que la date de leur session annuelle a été modifiée (fin mai ou début juin au lieu de février), les Conseillers économiques reçoivent en temps utile les principales conclusions de l'Etude. Cela leur donne aussi la possibilité de proposer des éléments à inclure dans les numéros suivants de la publication. Ils reçoivent en outre un exposé succinct des principales évolutions et des grandes questions de politique économique établi sur la base du Bulletin économique pour l'Europe, qui les aide dans leur travail et leur permet de suivre les analyses de la CEE dans ce domaine entre les sessions annuelles. Le Bulletin économique pour l'Europe est aussi l'un des principaux documents présentés à la session annuelle du Comité pour le développement du commerce.

87. A leur vingt-neuvième session, en juin 1993, les Conseillers économiques ont mis l'accent sur les thèmes choisis par le Bureau. Ils sont en outre convenus d'un certain nombre de mesures pratiques visant à accroître l'efficacité de leur travail. Ils ont notamment décidé d'organiser une réunion préparatoire informelle, d'une journée et demie de préférence pendant la réunion du Bureau. Dans le cadre de la réunion annuelle des Conseillers économiques, le secrétariat a organisé une table ronde à laquelle des experts venus de l'extérieur ont été invités à examiner les problèmes de la transformation structurelle, de l'emploi et du chômage dans les pays à économie de marché et les pays en transition. Comme les années précédentes, les travaux de cette table ronde sont publiés dans la série des Discussion Papers de la CEE (vol. 3 (1993), No 1).

88. En outre, la Division des études et des projections économiques poursuit la mise en oeuvre de ses projets quadriennaux de recherche sur la population appuyés par le FNUAP, qui portent sur les domaines suivants : migration internationale, populations âgées, enquête sur la fécondité et la famille et politiques relatives à la population. Pour ces projets, les pays en transition demandent de plus en plus l'assistance technique de la CEE.

89. Suite à la Conférence européenne sur la population organisée conjointement, à Genève en mars 1993, par le Conseil européen et le FNUAP, dans le cadre de la préparation mondiale de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Comité préparatoire de la Conférence a été informé à sa deuxième session des conclusions et recommandations de la Conférence, où il était question notamment de l'urgente nécessité de fournir aux pays en transition une assistance internationale en matière de population. La nécessité de cette forme d'assistance a été soulignée dans un document établi et adopté à cette session du Comité préparatoire.

B. Coopération

90. Le Groupe de travail commun sur l'environnement et l'économie créé sous les auspices des Conseillers pour les problèmes de l'environnement et de l'eau et des Conseillers économiques a pris des mesures concrètes à sa quatrième session (janvier 1994) pour favoriser l'utilisation des instruments économiques dans les politiques d'environnement et, en particulier, l'application à toute la région de la CEE des directives établies par l'OCDE à l'intention de ses pays membres. Le Groupe de travail commun a examiné le processus d'intégration des politiques environnementales et économiques dans quatre pays en transition et pris des dispositions pour poursuivre cet examen en vue de parvenir à des recommandations qui aident les pays à réaliser la restructuration selon un processus écologiquement rationnel. Sur la base des résultats d'un atelier organisé et appuyé financièrement par la Finlande et la Suisse avec le concours financier de l'Union européenne, le Groupe de travail commun a établi à l'intention des gouvernements des pays membres de la CEE un projet de recommandations sur le financement des politiques de l'environnement et recommandé son adoption à ses organes de tutelle. Les activités du Groupe de travail commun sur l'environnement et l'économie ont été étroitement coordonnées avec celles de l'OCDE, et dans certains cas des activités communes ont été organisées, par exemple des ateliers.

91. Dans le cadre du suivi de la Conférence européenne sur la population, le Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement a été informé, à sa deuxième session, des conclusions et recommandations de la Conférence, notamment de l'urgente nécessité de fournir aux pays en transition une assistance internationale en matière de population.

92. Se fondant sur les travaux de recherche existants, le secrétariat a aussi prêté son concours à propos de différents thèmes de la Conférence mondiale sur la femme : évolution du rôle de la femme dans l'économie (point 5), tendances et questions démographiques (point 6), et rôle de la femme dans le processus de transition (point 8).

C. Difficultés rencontrées

93. Le secrétariat a beaucoup de mal à répondre à la demande de la Commission qui préconise "une observation et une analyse poussées" du développement des économies en transition [décision B (46)]. Le nombre des économies en transition à étudier est passé de 8 (avant 1989) à 25. Le volume de travail nécessaire, non seulement pour l'analyse économique mais aussi pour la collecte et le traitement des données statistiques, a augmenté en conséquence. Le secrétariat intensifie ses contacts avec les services de statistiques des pays en transition, s'efforce d'améliorer la coopération statistique avec d'autres organismes internationaux et a créé un groupe statistique commun pour répondre à l'accroissement de la demande en matière de collecte et d'analyse de données statistiques, comme la Commission l'a demandé dans sa décision O (45). En dépit des progrès accomplis dans cette direction, le personnel, le matériel et les crédits au titre des frais de voyage et des services consultatifs ne permettent pas de faire face efficacement à cette nouvelle situation.

D. Questions appelant une attention particulière ou une décision de la part de la Commission

94. Il faudrait envisager de fournir des ressources supplémentaires au secrétariat pour permettre "une observation et une analyse poussées" des économies en transition comme la Commission l'a recommandé dans sa décision B (46) compte tenu de la forte augmentation du nombre des pays membres de la CEE.

ENERGIE (Sous-programme 06)

A. Principales activités

95. A sa troisième session, en novembre 1993, le Comité de l'énergie a approuvé l'initiative du Groupe de travail du gaz de créer un "Centre pour la promotion et le développement d'une industrie gazière orientée vers le marché dans les économies en transition", chargé d'élaborer une base de données et de s'acquitter de fonctions de formation et de mise en réseau; il a pris note en s'en félicitant de l'intérêt manifesté par plusieurs pays et entreprises publiques et privées pour ce Centre, et des engagements de contributions financières annoncés par ces pays; il a invité d'autres gouvernements et organisations à se joindre à cette initiative et à contribuer financièrement au programme. A sa quatrième session, en janvier 1994, le Groupe de travail du gaz a approuvé la création du Centre en tant que programme de coopération technique placé sous les auspices du Groupe de travail et appuyé par des annonces de contributions en espèces et en nature.

96. Un Colloque sur l'évolution et les perspectives des marchés du gaz et de l'industrie gazière dans la région de la CEE pendant la décennie 2000-2010, qui s'est tenu à Istanbul (Turquie) en octobre 1993, a marqué un pas important dans le renforcement de la coopération internationale pour une utilisation écologiquement plus propre du gaz.

97. Le Comité a pris note de la participation et du rôle croissants du Groupe de travail du charbon dans le processus de restructuration des industries charbonnières en Europe centrale et orientale. Le programme de travail est pleinement adapté aux nouveaux défis et aux nouveaux besoins nés de la réforme, mais il faudrait accorder davantage d'attention aux conséquences sociales et écologiques du processus de restructuration, par exemple, en soutenant, dans la perspective de la privatisation, le développement durable des régions d'extraction à ciel ouvert, et en développant le recours aux techniques propres d'utilisation du charbon. Compte tenu du rôle important du charbon dans la région, le Comité a demandé qu'une assistance accrue soit accordée au développement de nouvelles activités économiques en cas de fermeture de mines non rentables, notamment grâce à la création de petites et moyennes entreprises dans les régions où l'exploitation du charbon est devenue obsolète.

98. Le Comité a insisté pour que le Groupe de travail du charbon et le Groupe de travail de l'énergie électrique renforcent leur coopération en ce qui concerne les techniques propres d'utilisation du charbon. Compte tenu de cette décision, le Groupe de travail du gaz a également recommandé le lancement,

avec le Groupe de travail du charbon, d'une étude commune portant sur l'harmonisation des méthodes et techniques employées pour évaluer les réserves et ressources de méthane contenues dans les couches encaissantes de la couche de charbon, question d'une grande importance pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la protection de l'environnement.

99. Des programmes de développement de centrales électriques au charbon respectueuses de l'environnement ont été adoptés, compte tenu des progrès des techniques propres d'utilisation du charbon et du rôle croissant du gaz naturel. Les activités liées à la rénovation des centrales thermiques ont fait l'objet d'une évaluation sous l'angle de la protection de l'environnement et en vue de leur développement futur; dans ce contexte, il a été demandé d'établir des monographies dans les pays en transition.

100. Le Comité a appuyé les travaux entrepris par le Groupe de travail de l'énergie électrique sur les incidences des réformes économiques en cours en Europe centrale et orientale pour les industries de l'électricité et sur les aspects écologiques de la production d'électricité. Il s'est particulièrement félicité des progrès de l'étude sur l'élément de programme intitulé "Les perspectives de la demande de gaz naturel pour la production de l'électricité et ses incidences sur les industries du gaz et de l'énergie électrique".

101. Le Comité a souligné le rôle de l'efficacité énergétique, priorité commune des politiques énergétiques des Etats membres de la CEE axée à la fois sur la protection de l'environnement et la transition économique en Europe centrale et orientale. Le Comité a passé en revue les activités du Comité directeur du projet "Efficacité énergétique 2000" et approuvé la deuxième phase du projet, notamment les travaux envisagés sur les normes d'efficacité énergétique à la suite de la Conférence ministérielle de Lucerne, "Un environnement pour l'Europe". Il a recommandé qu'un nouveau projet PNUD/CEE intitulé "Zones de démonstration en vue d'appliquer des stratégies d'utilisation rationnelle de l'énergie en Europe centrale et orientale" soit examiné par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Les représentants des pays donateurs intéressés ont été invités à confirmer leur aide directe au projet et le financement parallèle des programmes bilatéraux pendant le premier trimestre de 1994.

102. Le Comité a également demandé que des efforts soient faits pour réunir de nouveau le Comité directeur du projet "Efficacité énergétique globale 21", en consultation avec d'autres commissions régionales et avec les organes et institutions concernés des Nations Unies.

103. En ce qui concerne la contribution à la restructuration dans les secteurs du charbon, du gaz et de l'électricité en Europe centrale et orientale, le Comité a estimé que les 13 ateliers organisés en 1993 constituaient une forme d'assistance technique aux économies en transition, autofinancée et motivée par la demande. Il a encouragé les pays à économie de marché, les milieux d'affaires et les ONG à continuer d'apporter leur soutien et de participer à ces ateliers qui offrent un moyen de faciliter le processus de transition, et il a invité les donateurs à y contribuer dans des proportions encore accrues. Le secrétariat a été prié de continuer de prêter son concours aux ateliers et d'en diffuser largement les rapports et les résultats.

104. Le Comité a passé en revue les activités visant à promouvoir la coopération dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et décidé d'établir un rapport d'ensemble sur les activités et réseaux dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et des autres sources non traditionnelles d'énergie dans la région de la CEE en étroite coopération avec les gouvernements et les organisations internationales s'occupant de ce domaine.

B. Coopération

105. L'interaction a été renforcée entre les groupes de travail et les comités directeurs de projets faisant rapport au Comité de l'énergie ainsi qu'avec d'autres organes subsidiaires principaux, en particulier ceux qui s'occupent de l'environnement, des statistiques, du transport et des établissements humains, étant donné les liens intersectoriels étroits existant entre ces domaines et le rôle crucial de l'énergie.

106. Les activités relevant de programmes mondiaux ont pris la forme de contributions aux travaux du nouveau Comité d'experts sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et l'énergie pour le développement, de la Commission du développement durable et de la Réunion préparatoire régionale pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

107. La coopération a été renforcée avec d'autres organisations et institutions internationales, à savoir l'Union européenne, l'AIE/OCDE, la BERD, la BIRD, le Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat et l'OMM. Cette coopération a pris la forme d'une participation à des réunions et à des programmes de la CEE, et fait appel à des méthodes de financement et de consultation liées aux possibilités de coopération future. Des questions comme celle de la reconversion des mines de charbon ont fait l'objet d'arrangements spécifiques avec l'Union européenne.

108. Le Comité a recommandé de n'épargner aucun effort pour appuyer l'application de la Charte européenne de l'énergie et de son Protocole sur l'efficacité énergétique et les questions d'environnement connexes, ce qui pourrait se faire sous les auspices de la CEE, afin de tirer pleinement parti de l'expérience acquise grâce au projet "Efficacité énergétique 2000", conformément à la décision prise par le Comité de l'énergie à sa première session, en novembre 1991.

C. Difficultés rencontrées

109. Dans le domaine de l'énergie, les travaux ont généralement souffert de la réduction des ressources du secrétariat, à la suite du redéploiement vers les domaines prioritaires, conformément à la décision O (45).

110. Le Comité a estimé que les difficultés de financement constituaient l'un des principaux goulets d'étranglement dans la mise en oeuvre du projet "Efficacité énergétique 2000" et a recommandé que les pays donateurs versent la totalité de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale du projet, conformément à leurs engagements consignés dans le plan du projet.

111. Un certain nombre de délégations ont proposé que le Comité de l'énergie soit déclaré domaine de travail prioritaire de la Commission. D'autres délégations ont fait valoir que le Comité devrait garder à l'esprit la décision O (45). Dans ce contexte, le Comité a recommandé que priorité soit accordée à l'énergie dans les activités de coopération technique en faveur des économies en transition, compte tenu du suivi de la décision B (48).

112. Le Comité a décidé d'étudier la possibilité de convoquer un groupe spécial d'experts des sources d'énergie renouvelables, chargé de la coopération régionale liée aux activités futures du Comité des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et l'énergie pour le développement.

D. Questions appelant une attention particulière ou des mesures de la part de la Commission

Aucune.

DEVELOPPEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL (Sous-programme 07)

A. Principales activités

113. La quarante-deuxième session du Comité pour le développement du commerce (qui était prévue pour décembre 1993) se tiendra du 1er au 3 mars 1994. Cette réunion a été reportée parce que l'on ne disposait pas de ressources de secrétariat, le recrutement du personnel nécessaire pour établir les études demandées ayant été temporairement suspendu. De plus, étant donné les contraintes financières imposées aux services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève pendant la crise financière, il devient encore plus nécessaire qu'auparavant de veiller à ce que la règle des dix semaines soit scrupuleusement respectée, c'est-à-dire que les documents soient soumis dix semaines avant la réunion.

114. A sa quarante-deuxième session, le Comité examinera un certain nombre de questions importantes pour les Etats membres, en particulier pour ceux qui sont en transition vers une économie de marché. Il examinera notamment une étude du secrétariat traitant de l'établissement de conditions propres à favoriser l'expansion du commerce entre les pays en transition, en particulier les conclusions de cette étude concernant les méthodes de paiement à utiliser dans ces échanges. Une seconde étude a été élaborée par le secrétariat; elle traite des succès obtenus et des échecs subis dans les programmes de privatisation en cours d'exécution dans les économies en transition.

115. Une table ronde consacrée aux effets des techniques et procédures de facilitation du commerce sur les échanges intrarégionaux est prévue pour la première journée de la session du Comité. Un document de travail a été élaboré par le secrétariat à ce sujet.

116. Le Comité examinera les rapports de ses deux groupes de travail : le Groupe de travail de la facilitation des procédures du commerce international (TRADE/WP.4) et le Groupe de travail des contrats internationaux

en usage dans l'industrie (TRADE/WP.5). Le texte final d'un guide sur le financement du commerce Est-Ouest et de la privatisation en Europe centrale et orientale, élaboré par le Groupe de travail (WP.5), sera soumis au Comité.

117. Le Comité sera également saisi d'un projet de programme de travail pour la période 1994-1997, projet tenant compte des résultats positifs des négociations de l'Uruguay Round, du développement durable du commerce intrarégional et du rôle croissant des investissements directs étrangers dans la promotion des échanges Est-Ouest.

B. Coopération

118. Voir le document E/ECE/1301/Add.1, qui sera publié après la réunion du Comité pour le développement du commerce.

C. Difficultés rencontrées

119. Voir le document E/ECE/1301/Add.1.

Questions appelant une attention particulière ou des mesures de la Commission

120. Voir le document E/ECE/1301/Add.1.

INDUSTRIE ET TECHNIQUE (Sous-programme 08)

A. Principales activités

121. Les Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique ont poursuivi leurs travaux pour la collecte de données statistiques sur les principaux indicateurs de la science et de la technique dans les pays en transition; l'analyse de ces statistiques sera utilisée dans le prochain examen quadriennal des changements intervenus dans les politiques nationales d'ensemble de la science et de la technique. Les Conseillers tiennent également à jour un inventaire des directives actuelles sur la sécurité en biotechnologie. A ce jour, le secrétariat, faisant fonction de dépositaire, a en sa possession les exposés nationaux de 26 gouvernements de la CEE, ainsi que les exposés de trois organisations internationales. La vingt et unième session des Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique se déroulera du 21 au 23 septembre 1994.

122. A sa troisième session, en octobre 1993, le Groupe de travail de l'industrie chimique a examiné l'exécution de la décision H (48) - Coopération et développement durable dans l'industrie chimique. Les progrès réalisés et les activités à entreprendre en ce qui concerne le programme "Industrie chimique - Développement économique et écologique durable (CHEMISEED)", programme de suivi de la Réunion de haut niveau sur la coopération et le développement durable dans l'industrie chimique (mars 1992), ont retenu tout spécialement l'attention du Groupe de travail. Ce dernier a appuyé la poursuite du projet pilote de démonstration du nettoyage environnemental de certains sites de déchets chimiques ainsi que de la poursuite de l'étude comparée de la législation applicable à l'industrie chimique dans les pays membres de la CEE, selon la proposition de la Commission des communautés européennes. Il a appuyé, en principe,

la proposition présentée par le Gouvernement polonais tendant à créer un centre régional CEE/ONU de gestion de l'environnement pour l'industrie chimique, qui pourrait être constitué conjointement par l'industrie chimique, des associations de l'industrie chimique, des organisations gouvernementales et non gouvernementales et d'autres parties intéressées.

123. Les délégations ont fermement appuyé les activités de la section de l'industrie chimique qui ont trait aux statistiques de l'industrie et du commerce et à la promotion de la transparence dans l'industrie chimique. Le Groupe de travail a décidé d'entreprendre une étude sur les tendances de l'évolution des structures et de la propriété dans l'industrie chimique des économies en transition. Le Groupe de travail cherche à définir une approche nouvelle pour aborder les problèmes cruciaux de politique économique qui se posent aujourd'hui à l'industrie chimique en organisant une table ronde sur les conditions de relance et du développement durable dans l'industrie chimique.

124. Le Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation a concentré ses efforts sur trois domaines hautement prioritaires : la protection de l'environnement et le développement industriel durable en général, l'analyse économique de l'évolution actuelle et des perspectives dans les industries mécaniques et électriques, et l'assistance aux industries mécaniques et électriques dans les pays en transition.

125. La quinzième Réunion sur les questions de statistique concernant les industries mécaniques et électriques et l'automatisation, qui s'est tenue en octobre 1993, a approuvé la proposition tendant à développer et restructurer la Revue annuelle des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation, et à publier chaque année un rapport sur les industries mécaniques et électriques et l'automatisation dans le monde - résultats et perspectives. La première livraison de ce rapport, qui couvre la période 1992-1994, a paru en janvier 1994. L'étude intitulée Low-waste Technologies in Engineering Industries a également été publiée.

126. La treizième session du Groupe de travail se tiendra du 31 octobre au 2 novembre 1994. On pense que le Groupe de travail s'attachera essentiellement à rationaliser davantage encore son programme de travail pour tenir compte des activités prioritaires de la Commission.

127. La troisième Réunion du Groupe de travail des politiques de normalisation s'est tenue en mai 1993. Un atelier sur l'évaluation de la conformité a été organisé à Nicosie (Chypre) le 26 octobre 1993. La préparation d'ateliers qui doivent se dérouler en 1994, en Croatie, dans la Fédération de Russie et en Ukraine est en cours.

128. Lors d'une réunion du Bureau des coordonnateurs et des rapporteurs, tenue à Tel Aviv (Israël) en octobre 1993, le Groupe de travail a décidé de publier, en 1994, une troisième version révisée des recommandations de la CEE concernant les politiques de normalisation. Une liste des points de contact dans les pays membres de la CEE, qui contient des renseignements sur les normes nationales, les procédures d'évaluation de conformité et la métrologie sera également publiée.

129. Conformément aux recommandations du Groupe de travail tendant à lancer un programme de formation de la CEE sur la normalisation et les activités connexes, un questionnaire a été adressé aux pays en transition. Le secrétariat a été prié de traiter et de publier les informations collectées sous une forme permettant de susciter des offres de formation de la part de pays hôtes potentiels ou d'organisations des pays à économie de marché.

130. A sa troisième session, en octobre 1993, le Groupe de travail de l'acier a confirmé l'orientation de ses travaux dans trois principaux domaines d'activité : la gestion de l'évolution de l'industrie sidérurgique; les questions présentant de l'importance pour les pays en transition; et la protection de l'environnement. Le Groupe de travail s'est attaché tout particulièrement à ce dernier domaine, et a recommandé le lancement d'un nouveau programme sur le thème "Métallurgie et écologie", l'objectif étant de prendre des mesures pratiques pour assurer un développement durable dans l'industrie sidérurgique. Il a également décidé de convoquer une réunion d'un groupe spécial d'experts sur la gestion de l'environnement, le recyclage, les normes d'innocuité pour l'environnement et l'harmonisation de la réglementation dans les pays membres de la Commission économique pour l'Europe. De nouveaux projets ont été approuvés dans chacun de ces domaines et inscrits au programme de travail pour 1994-1998. Les délégations ont insisté sur la nécessité d'établir et de diffuser en temps utile les statistiques qui sont à la base de tout travail de fond.

131. Les pays extérieurs à la région de la CEE, tels que Brésil, Chine, Japon, Mexique et République de Corée, ainsi que les représentants de l'industrie sidérurgique, ont continué de participer aux travaux du Groupe de travail.

B. Coopération

132. Les travaux que les Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique ont consacrés à la collecte de données statistiques relatives aux indicateurs de la science et de la technique ont été effectués en étroite coopération avec la Conférence des statisticiens européens et l'OCDE. A sa dernière session, en juin 1993, la Conférence des statisticiens européens a approuvé les propositions du secrétariat tendant à poursuivre les travaux dans ce domaine. Le questionnaire utilisé pour la collecte des statistiques est inspiré du questionnaire de l'OCDE.

133. La Communauté européenne, l'ONUDI et l'OCDE ont participé à l'inventaire des directives actuelles sur la sécurité en biotechnologie.

134. Le Groupe de travail de l'industrie chimique a continué de coopérer étroitement avec la Commission européenne et le Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC); il a établi des contacts avec l'Association de fabricants de produits chimiques des Etats-Unis et le secrétariat technique provisoire de l'organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Il s'est efforcé de resserrer les liens avec d'autres organisations comme l'OCDE, la BERD et, en particulier, les organisations qui participent déjà au Programme international sur la sécurité des substances chimiques (IPCS) : le PNUE, l'OMS et l'OIT.

135. L'exécution du programme de travail offre un champ considérable à une coopération plus étroite avec d'autres organes subsidiaires principaux de la Commission et, en particulier, avec les Conseillers pour les problèmes de l'environnement et de l'eau, le Comité de l'énergie et la Conférence des statisticiens européens. Les domaines de coopération envisagés sont les projets relevant du programme CHEMISEED, ainsi que de l'harmonisation des statistiques de l'industrie chimique.

136. Dans le droit fil de ses activités antérieures concernant la réduction de la pollution, le Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation, en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), a organisé un Séminaire sur la fonderie et l'écologie. Ce séminaire s'est tenu en liaison avec l'Exposition internationale ECOLIT'93 à Minsk (Biélorus) en mai 1993.

137. Pour préserver la qualité professionnelle de ses activités, le Groupe de travail a maintenu des relations techniques suivies avec un certain nombre d'organisations internationales s'intéressant au même domaine. Une étroite coopération avec l'OCDE a abouti à l'établissement d'un questionnaire statistique commun, à un système de répartition des tâches pour la collecte de données, et à des possibilités d'accès mutuel aux bases de données respectives. En coopération avec la Fédération internationale de robotique (FIR), un fascicule intitulé World Industrial Robot Statistics 1992 a été publié, et un atelier portant essentiellement sur la mise en oeuvre des techniques de production avancées aura lieu à Budapest (Hongrie) en septembre 1994. Pour donner suite à la fructueuse coopération engagée avec la Fédération internationale de génie médical et biologique (IFMBE) et avec le Bureau régional OMS de l'Europe, qui a permis l'organisation d'une série d'ateliers sur les techniques de réadaptation, une proposition est actuellement à l'étude en vue du lancement, dans les pays en transition, de projets portant sur des méthodes cliniques qui font essentiellement appel aux plus récentes techniques médicales. La coopération s'est également poursuivie avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour la collecte de statistiques et l'analyse des investissements.

138. Une étroite coopération s'est établie avec la Division des études et des projections économiques (Industries mécaniques et électriques et automatisation dans le monde : résultats et perspectives), avec la Conférence des statisticiens européens (l'Atelier PRODCOM sera organisé en 1994, de concert avec cet organisme, EUROSTAT et l'OCDE) ainsi qu'avec la Division de l'environnement et de l'habitat.

139. Le Groupe de travail des politiques de normalisation coopère étroitement avec une trentaine d'organisations internationales et régionales de normalisation, ainsi qu'avec d'autres organes subsidiaires principaux. Par exemple, un séminaire sur les normes d'efficacité énergétique et les systèmes d'étiquetage, qui s'est tenu en mai 1993, a été organisé conjointement avec le Comité de l'énergie, et plusieurs ateliers de normalisation ont bénéficié des services fournis conjointement par la Division de l'industrie et de la technique et la Division de l'agriculture et du bois.

140. Il existe des possibilités de coopération plus étroite entre le Groupe de travail de l'acier et des organismes comme les Conseillers des gouvernements et le Comité de l'énergie dans les activités portant sur des éléments de programme liés à des problèmes d'environnement et de ressources dans les secteurs du fer et de l'acier, et peut-être avec la Conférence des statisticiens européens pour la mise au point de statistiques de l'acier.

141. Le Groupe de travail a continué de coopérer avec d'autres organisations, en particulier avec la Commission de l'Union européenne, la Banque mondiale, l'OCDE, la BERD et l'Institut international du fer et de l'acier. Des projets communs ont été entrepris conjointement avec ces entités, notamment l'étude "Revue globale de la sidérurgie européenne", qui vise à faciliter l'intégration, dans l'économie mondiale, des industries sidérurgiques des pays en transition.

C. Difficultés rencontrées

142. En raison de difficultés financières, les autorités polonaises n'ont pas pu accueillir le séminaire sur la politique publique en matière de science et de technique visant à promouvoir l'innovation dans l'industrie, que les Conseillers des gouvernements pour la science et la technique avaient prévu d'organiser en 1993. Mais ces autorités n'excluent pas la possibilité d'accueillir ce séminaire en 1994, sous réserve que les fonds nécessaires soient disponibles.

143. Le Groupe de travail de l'industrie chimique s'est une fois de plus déclaré gravement préoccupé par la situation liée à la pénurie de personnel et au gel du recrutement d'administrateurs qui a entraîné des retards dans l'exécution du programme de travail. Le Groupe de travail a, par ailleurs, exprimé sa reconnaissance à la société chimique belge Solvay SA, pour la contribution qu'elle a apportée, avec des entreprises japonaises et coréennes du secteur de la chimie, au Fonds d'affectation spéciale pour l'industrie chimique "Industrie - changement structurel et développement".

144. Bien que le programme de travail dans le domaine de la normalisation et des activités connexes puisse être exécuté avec les ressources actuellement disponibles, le Groupe de travail des politiques de normalisation a noté qu'en l'absence des crédits nécessaires pour payer les frais de voyage, il serait difficile, pour le secrétariat, de suivre efficacement les activités de coordination et d'harmonisation.

145. L'exécution du programme de travail du Groupe de travail de l'acier aura à souffrir en 1994 du gel du recrutement d'administrateurs. L'un des deux postes d'administrateur de la section de l'acier est devenu vacant en 1993. Les délégués ont souligné la nécessité d'une aide du secteur sidérurgique pour pallier l'insuffisance des ressources du secrétariat. Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction de la création du fonds d'affectation spéciale "Industrie - changement structurel et développement", qui doit permettre de fournir une assistance technique aux pays en transition. Deux experts ont été mis à la disposition du secrétariat pour une période de deux ans grâce à des contributions de sociétés sidérurgiques du Japon et de République de Corée.

D. Questions appelant une attention particulière ou des mesures de la part de la Commission

146. A sa troisième réunion, le Groupe de travail des politiques de normalisation a adopté une recommandation sur l'assurance météorologique des essais, question d'un intérêt particulier pour les pays en transition et les nouveaux Etats membres de la CEE. Il a, en outre, recommandé à la Commission d'adopter cette recommandation à sa quarante-neuvième session en tant que décision distincte et prié le secrétariat d'en communiquer le texte aux gouvernements des pays membres et aux organisations internationales et régionales intéressées.

147. La poursuite des travaux que le Groupe de travail de l'acier consacre, en étroite coopération avec la Communauté européenne, la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et les milieux industriels, à la Revue globale de la sidérurgie européenne constitue un élément important de l'action de la Commission dans le secteur de l'industrie et de la technologie et pourrait servir de modèle à des activités de coopération similaires dans des domaines comme l'industrie chimique et les industries mécaniques et électriques et l'automatisation.

AGRICULTURE ET BOIS (Sous-programme 09)

A. Principales activités

148. La quarante-neuvième session du Comité de l'agriculture se tiendra du 16 au 19 mai 1994. La principale activité de fond sera l'examen de l'agriculture et des politiques agricoles dans la région, en particulier dans les pays en transition, et, notamment, du rôle des agriculteurs et des organisations professionnelles en tant que partenaires dans l'élaboration et l'exécution des politiques agricoles.

149. Dans le domaine de l'analyse économique, le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'analyse économique du secteur agro-alimentaire et de la gestion des exploitations tiendra sa troisième session en Finlande en septembre 1994, et examinera notamment le facteur humain du point de vue de la situation des marchés, de l'environnement social, de la technologie et de la formation professionnelle.

150. Les ateliers organisés dans le cadre de l'assistance aux pays en transition portent sur quatre domaines : normes et contrôle de la qualité des produits agricoles et alimentaires, agriculture écologiquement rationnelle et, en particulier, formation dans ce domaine, restructuration et gestion des exploitations agricoles et statistiques agricoles.

151. Le Comité du bois a tenu sa quarante et unième session conjointement avec la Commission européenne des forêts de la FAO à Rome en octobre 1993. En 1993, en plus des activités ordinaires consacrées aux statistiques et à l'étude des marchés, les principales réalisations ont été la publication de l'Analyse des ressources forestières mondiales de 1990 et l'examen de ses incidences politiques qui a eu lieu à l'occasion de la réunion commune, l'amélioration de la collecte et de la publication des statistiques et l'assistance fournie aux pays en transition.

152. Au nombre des activités prévues figurent : l'établissement de deux études sur les perspectives du bois et des biens et services des forêts autres que la production de bois, le lancement des préparatifs de la prochaine analyse des ressources forestières, le développement des activités relatives à la gestion des forêts dans les zones contaminées par la radioactivité, l'analyse des perspectives et des débouchés du bois en tant que source d'énergie, les incidences du recyclage du papier et du bois sur le secteur et l'analyse du contexte général du développement du secteur des forêts et des industries forestières.

153. Le principal changement d'orientation intervenu dans les activités du Comité du bois ces dernières années, c'est l'accent mis sur le développement durable des forêts et du secteur des produits forestiers. Les participants à la session commune d'octobre 1993 ont placé en tête des priorités le développement durable et le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et de la Conférence ministérielle d'Helsinki sur la protection des forêts en Europe, et ont décidé que les programmes de travail du Comité et de son homologue à la FAO, la Commission européenne des forêts, devraient être examinés dans cette optique. Le programme de travail a donc été examiné à la réunion des bureaux du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO qui s'est tenue le 31 janvier et le 1er février 1994, et sera présenté prochainement à la Commission et à la FAO. Les pays coprésidents de la Conférence d'Helsinki ont officiellement demandé à la CEE/FAO de jouer un rôle actif dans la supervision des activités de suivi et, en particulier, de coordonner les efforts d'assistance aux pays en transition.

B. Coopération

154. Le Groupe de travail FAO/CEE des relations entre l'agriculture et l'environnement coopère avec le Groupe de travail des problèmes de l'eau à l'élaboration de principes directeurs concernant la prévention et la maîtrise de la pollution de l'eau due aux engrais et aux pesticides. Le Groupe d'étude FAO/CEE/CES des statistiques alimentaires et agricoles en Europe a adopté en juillet 1993 un programme de travail révisé qui comprend de nouvelles activités telles que les statistiques agricoles dans les pays en transition et les statistiques agricoles ayant un rapport avec l'environnement.

155. Les activités de coopération de la CEE et de la FAO ont récemment porté sur l'étude de l'agriculture et des politiques agricoles, notamment dans les pays en transition. Un groupe informel permanent des politiques agricoles a été créé en tant qu'organe consultatif FAO/CEE. La dix-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe organisée, selon la pratique établie, en coopération avec la CEE, aura lieu en juin 1994.

156. La coopération avec l'OCDE porte sur les activités suivantes : analyse des marchés, politiques agricoles, questions d'environnement, normes pour les fruits et légumes frais et statistiques agricoles. Les secrétariats de la CEE, de la FAO et de l'OCDE sont convenus récemment de tenir régulièrement des consultations informelles pour coordonner les projets et programmes entrepris en Europe centrale et orientale. L'un des meilleurs exemples de cette coopération entre plusieurs organisations, c'est le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques agricoles (IWG.AGRI) créé conjointement

par la CEE, la FAO, l'OCDE et EUROSTAT et essentiellement chargé de la mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'ateliers. La coopération avec la Commission européenne porte également sur la normalisation des produits agricoles périssables.

157. Le Comité du bois a poursuivi sa coopération bénéfique avec la FAO, directement dans le cadre des groupes de travail et des secrétariats. Cette coopération, qui remonte à 1947 a été marquée par l'organisation d'une session commune à Rome en 1993. Une fructueuse coopération s'est également instaurée avec la Commission des communautés européennes et un certain nombre d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux internationaux.

158. Dans le cadre des négociations portant sur la révision de l'Accord international sur les bois tropicaux, il a été proposé d'étendre certains aspects du mandat de l'Organisation internationale des bois tropicaux à tous les types de bois, d'où la nécessité de coordonner étroitement ses activités avec celles du Comité du bois, notamment en ce qui concerne l'analyse des marchés du bois.

C. Difficultés rencontrées

159. Les normes CEE/ONU sur les produits agricoles périssables et leur rapport avec les normes de la Commission du Codex Alimentarius FAO/OMS, plus précisément avec les normes établies par le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais tropicaux sont un aspect délicat de la coopération entre la CEE et la FAO. A sa quarante-huitième session, la Commission a adopté une recommandation à l'intention de la Commission du Codex Alimentarius (juin-juillet 1993). Elle a recommandé que le mandat du Comité du Codex sur les fruit et légumes frais tropicaux ne soit pas élargi à tous les fruits et légumes frais ce qui ferait double emploi avec le travail de la CEE/ONU dans ce domaine. La Commission du Codex Alimentarius a finalement décidé de ne pas modifier le mandat du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais tropicaux et de continuer de collaborer avec la CEE en attendant les résultats des négociations entre la Commission et la FAO.

160. Le programme de la CEE sur la normalisation des produits agricoles périssables a une fonction pratique reconnue par les services d'inspection des gouvernements, les producteurs, les consommateurs et les négociants et constitue le résultat d'un processus d'amélioration et de développement de plus de 40 ans; le programme a été élaboré dans le cadre d'une fructueuse coopération avec l'OCDE, fondée sur une répartition très claire des tâches, et avec la participation active de la Communauté européenne qui a fait des normes CEE la base des normes en vigueur dans le marché commun. Chaque norme de la CEE est le résultat d'un accord entre exportateurs et importateurs et toutes ses normes sont reconnues dans les transactions internationales en tant que moyen de faciliter le commerce.

161. Une décision unilatérale de la Commission du Codex modifiant le statu quo aurait pour effet de créer des doubles emplois et, partant, une source de confusion dans le commerce international. Elle risquerait en outre d'encourager d'autres organisations à élargir leurs activités normatives,

de réduire l'utilité du programme de la CEE et de restreindre considérablement les possibilités des pays en transition de faire entendre leur voix et pourrait même nuire aux exportations des pays d'autres régions.

162. Le manque de ressources, en particulier au secrétariat, est le principal obstacle qui fait que le Comité du bois peut difficilement renforcer ses activités dans le domaine du développement durable et, en particulier, participer au suivi de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement et de la Conférence d'Helsinki comme les délégations le souhaiteraient. Le secrétariat cherche activement - sans grand résultat jusqu'à présent - des solutions internes et externes qui lui permettraient de s'acquitter de ces nouvelles tâches sans dommage pour son noyau d'activités interdépendantes, base de l'appui qu'il fournit aux travaux du Comité du bois.

163. En outre, le manque de ressources limite sérieusement, depuis quelques années, l'appui du secrétariat au Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières, bien que certains problèmes aient trouvé des solutions ponctuelles.

D. Questions appelant une attention particulière ou des mesures de la part de la Commission

164. Au sujet des normes CEE, la Commission, pour définir la voie à suivre, pourra s'appuyer sur une note transmise par le Président de la Commission aux délégations et exposant les principaux aspects de la question du Codex, l'état actuel des négociations entre la CEE et la Commission du Codex et les différentes options envisagées.

165. Le manque persistant de ressources pourrait compromettre le rôle unique du Comité du bois au service des pays membres de la CEE/ONU, dont son programme de travail est l'illustration.

ETABLISSEMENTS HUMAINS (Sous-programme 10)

A. Principales activités

166. Le Comité des établissements humains a examiné à sa cinquante-quatrième session, en septembre 1993, sa contribution à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT II) qui aura lieu en 1996. Pour éviter d'éventuels chevauchements avec les activités d'autres organisations, il a décidé d'aligner les monographies nationales destinées à HABITAT II sur les monographies prévues dans son programme de travail pour 1995. Le Comité compte apporter une contribution substantielle à la Conférence mondiale HABITAT II, en utilisant ses travaux en cours ou récemment achevés, par exemple les directives sur la planification et la gestion des établissements humains en fonction d'un développement durable, les stratégies pour la mise en place de cadastres et de registres fonciers, les stratégies et les mesures d'application des politiques de rénovation et de modernisation et les Directives relatives à la politique du logement.

167. Durant la période considérée (septembre 1992 à septembre 1993), trois séminaires ont été organisés en dehors de Genève et trois réunions formelles à Genève sous les auspices du Comité. En outre, 12 ateliers et plusieurs

réunions de consultation informelles ont eu lieu à Genève et ailleurs. Pour 1994, il est prévu d'organiser un séminaire en Autriche et trois réunions formelles à Genève. Les dix-huitième et dix-neuvième réunions d'experts sur les établissements humains se tiendront respectivement en 1994 et 1995. Elles auront lieu à Chypre (1994) et en Roumanie (1995) sous les auspices des gouvernements de ces deux pays.

168. Le Comité a décidé de poursuivre ses efforts pour organiser des ateliers, activité qui a été jugée d'une grande utilité. Pour 1994, l'organisation d'ateliers a été annoncée en Autriche, en Bulgarie, en Estonie, dans la Fédération de Russie, en Hongrie, aux Pays-Bas, en République tchèque, en Roumanie, en Slovaquie, en Turquie et en Ukraine, et plusieurs réunions d'équipe spéciale sont prévues. La possibilité d'organiser des ateliers communs OIG-ONG/CEE sera étudiée. Pour assurer une plus grande transparence dans les programmes d'assistance, il sera établi un répertoire des grands projets d'assistance internationaux et bilatéraux ainsi qu'un registre d'experts des établissements humains.

B. Coopération

169. Le Comité a décidé de coopérer avec le Comité de l'énergie au projet "Efficacité énergétique 2000", notamment dans le cadre des ateliers sur les zones de démonstration de l'efficacité énergétique qui auront lieu en 1994. Le Comité a souligné la nécessité d'établir des statistiques appropriées auxquelles les décideurs pourraient accéder rapidement et d'inviter la Conférence des statisticiens européens à donner un rang de priorité plus élevé aux statistiques du logement dans l'optique de la Conférence HABITAT II.

170. Le Comité poursuivra sa coopération avec HABITAT et d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales. Il a proposé d'apporter son concours à la préparation de la prochaine Conférence des ministres chargés des établissements humains en Europe centrale et orientale qui aura lieu dans la Fédération de Russie en 1994. En outre, le Comité a des contacts étroits avec l'OCDE et le Conseil de l'Europe respectivement dans le cadre du projet "la Ville écologique" et du projet du modèle de développement durable pour les régions urbaines.

C. Difficultés rencontrées

171. Le Comité dispose des services de trois administrateurs seulement. Il a absolument besoin des ressources complémentaires fournies aussi bien en espèces qu'en nature par les gouvernements pour exécuter son programme de travail. Des dispositions ont été prises au niveau bilatéral pour le financement de la participation d'experts des pays en transition.

D. Questions appelant une attention particulière ou des mesures de la part du Comité

172. Le Comité a élaboré, pour adoption par la Commission à sa quarante-neuvième session, un projet de décision prévoyant l'organisation, d'une réunion régionale préparatoire de haut niveau pour HABITAT II

conformément à la résolution 47/180 de l'Assemblée générale. Les chefs des délégations tiendront une réunion de consultation le 8 avril 1994 à Genève, la veille de la première réunion préparatoire d'HABITAT II, pour examiner plus avant la contribution du Comité à la Conférence.

III. QUESTIONS INTERSECTORIELLES

173. Pour l'examen d'ensemble de son programme de travail à sa quarante-neuvième session - partie consacrée au programme et à la coordination - la Commission souhaitera peut-être aborder les questions intersectorielles suivantes :

- a) Possibilité d'organiser une conférence régionale sur les transports et l'environnement;
- b) Contribution de la CEE au Sommet mondial pour le développement social;
- c) Réunion préparatoire régionale de la quatrième Conférence mondiale sur la femme;
- d) Contribution de la CEE aux travaux de la Commission du développement durable;
- e) Rôle de la CEE dans la construction de la nouvelle Europe, conformément au document d'Helsinki de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, 1992;
- f) Coordination de l'assistance aux pays en transition et leur intégration dans l'économie mondiale;
- g) Adoption des rapports des réunions de la CEE;
- h) Caractère restreint ou général des réunions et de la documentation de la CEE;
- i) Consultations des bureaux des organes subsidiaires principaux avec le Président de la Commission.
